

Aide au choix du prestataire de bilan de compétences

Vous souhaitez réaliser un bilan de compétences et choisir un prestataire habilité à vous accompagner dans ce dispositif ?

Pour trouver un prestataire de bilan de compétences sur internet, nous vous invitons à taper "bilan de compétences" en y associant la ville de votre choix dans votre moteur de recherche.

Nous vous conseillons de prendre contact avec 2 ou 3 prestataires, avant de déterminer votre choix.

Il conviendra ensuite de vérifier que ces prestataires remplissent **les critères de notre politique nationale** :

- L'organisme prestataire doit être certifié « Qualiopi » (critère assurant la qualité de la prestation),
- Il doit réaliser exactement 24h de bilan,
- Il doit respecter 18h d'entretien en face à face,
- Sur les 24h de bilan, au moins 8h devront être réalisées en présentiel,

Par ailleurs, le coût de la prestation ne doit pas dépasser un plafond territorial fixé au regard du prix moyen du marché, à savoir **1850 euros TTC pour 24h de bilan**.

Les questions à se poser pour choisir son prestataire de bilan de compétences

- L'organisme est-il habilité Qualiopi ?
- L'organisme est-il connu, reconnu (quels sont ses avis sur internet) ?
- L'organisme connaît-il les spécificités de la Fonction Publique en général, et plus particulièrement de la Fonction Publique Hospitalière ?
- Quels outils/quelles méthodes utilise-t-il ? Quelle est sa pédagogie ?

Cet entretien préalable est gratuit (il n'est pas comptabilisé dans les 24h d'accompagnement), et va vous permettre de préciser vos attentes et découvrir les différentes méthodes et organisation du centre.